



# HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALÉDONIE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Nouméa, le 21 novembre 2022

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### OPÉRATION NATIONALE D'ABANDON SIMPLIFIÉ D'ARMES À L'ÉTAT EN NOUVELLE-CALÉDONIE

DU VENDREDI 25 NOVEMBRE AU VENDREDI 2 DÉCEMBRE 2022

**Du 25 novembre au 2 décembre 2022**, le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer organise une **opération d'abandon simplifié d'armes à l'État**, pilotée par le Service central des armes et explosifs (SCAE).

Si la France compte près de 5 millions de détenteurs légaux d'armes (dont près de 34 500 en Nouvelle-Calédonie) on estime qu'au moins 2 millions de nos concitoyens détiendraient sans titre des armes, principalement de chasse ou issues des Première et Seconde Guerres mondiales.

La plupart de ces armes détenues illégalement sur le territoire national ont été acquises par héritage, le plus souvent sans connaître le cadre légal de détention de ces armes. Par cette opération, nous voulons offrir à ces détenteurs de bonne foi la possibilité de s'en dessaisir simplement ou de les conserver légalement.

L'opération d'abandon simplifié d'armes à l'État se déclinera sur tout le territoire métropolitain et dans certains territoires d'Outre-mer.

En Nouvelle-Calédonie, plusieurs sites de collecte seront mis en place afin de vous permettre de restituer des armes dont vous souhaiteriez vous séparer.

Ces restitutions d'armes et de munitions se feront sans formalités administratives auprès des policiers et gendarmes présents sur les sites dédiés.

Si vous êtes dans l'incapacité de vous déplacer, vous pourrez prendre rendez-vous par téléphone au commissariat central pour Nouméa ou dans une brigade de gendarmerie pour le reste du territoire. Retrouvez les numéros des points de collecte sur le site internet du haut-commissariat : <https://www.nouvelle-caledonie.gouv.fr/Demarches-administratives/Armes-et-munitions/Operation-nationale-d-abandon-d-armes-trouvees-ou-heritees>

Si vous disposez d'objets dangereux (munitions de guerre (obus, grenades), explosifs, munitions de calibre égal ou supérieur à 20 mm), vous êtes invités à contacter la direction de la sécurité civile et de la gestion des risques (DSCGR) au 20 77 00 pour organiser un enlèvement sécurisé.

#### Contact presse

Bureau de la communication interministérielle

Tel : (+687) 26 64 22 – (+687) 77 71 93

Mail : [communication@nouvelle-caledonie.gouv.fr](mailto:communication@nouvelle-caledonie.gouv.fr)

[www.nouvelle-caledonie.gouv.fr](http://www.nouvelle-caledonie.gouv.fr)

1 rue du Maréchal FOCH, BP C5,  
98 844 Nouméa Cedex